



# MILLE LIEUX HUMIDES

La lettre d'information sur les milieux humides du bassin Loire-Bretagne en Bourgogne

## Édito

**La préservation des milieux humides, ou zones humides, est l'une des 14 orientations fondamentales du nouveau SDAGE\* 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin Loire-Bretagne.** Ces milieux jouent un rôle fondamental pour la régulation des débits des cours d'eau, l'interception des pollutions diffuses ou la conservation de la biodiversité.

En Bourgogne, au sein des différents Contrats Territoriaux, et avec l'appui de la Cellule d'appui technique « Milieux humides » du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **l'enjeu de leur connaissance et de leur préservation est progressivement compris et accepté par les élus et usagers.**

**Les inventaires de milieux humides constituent la première action incontournable** de partage des connaissances de l'état de leur biodiversité et de leurs fonctionnalités. Sur le bassin Loire-Bretagne, depuis 2007, **l'Agence de l'Eau y a consacré 7 millions d'euros** d'aides, et aujourd'hui, **environ 40% des communes du bassin disposent d'un inventaire.** Cette connaissance est essentielle pour la prise en compte de ces milieux fragiles dans les politiques publiques, que ce soit en matière d'urbanisme, d'agriculture ou de protection de l'environnement.

Les actions de restauration des milieux humides dégradés permettent de contribuer à l'atteinte du bon état des « masses d'eau » cours d'eau, plans d'eau ou nappes souterraines. Depuis 2007, au travers d'une quarantaine de Contrats Territoriaux sur le bassin, **12 000 ha de milieux humides ont pu être restaurés et 22 000 ha ont été entretenus, représentant 15 millions d'euros d'aides de l'Agence.**

En fonction du rôle des milieux humides dans un bassin versant, de leur intérêt vis-à-vis de la qualité de l'eau ou de la biodiversité, la restauration, la gestion ou encore la non intervention sont définies au cas par cas. **En agriculture, les mesures agro-environnementales et climatiques peuvent permettre de favoriser le changement de pratiques ou de système d'exploitation** afin de préserver ces milieux tout en bénéficiant de leurs richesses.

L'acquisition foncière de milieux humides par des collectivités ou des associations en vue de leur gestion durable est l'un des moyens pour contribuer à leur préservation. **4 000 ha ont été acquis sur le bassin depuis 2007, avec près de 8,5 millions d'euros d'aides de l'Agence.** Dans ces cas d'acquisition, l'Agence recueille toutes les garanties quant à la pérennité du site en tant que milieu humide. Ces acquisitions permettent ensuite une gestion plus adaptée, qui se révèle être le plus souvent le maintien d'une activité agricole.

La prise de conscience de l'intérêt général de la préservation des milieux humides grandit, et ce d'autant plus dans ce contexte de mobilisation face au changement climatique. À nous de poursuivre, localement, le travail de sensibilisation et de construction collective d'actions en faveur de ces milieux. **L'évolution à la hausse des taux d'aides de l'Agence devrait inciter les acteurs locaux à s'impliquer davantage sur cet enjeu qui a été souvent mis de côté au profit d'autres logiques de développement.**

**Aymeric DUPONT**  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

\* SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## Sommaire

- 1 - Édito & sommaire
- 2 - Retour sur les Rencontres Milieux humides 2015
- 3 - Lancement des études des milieux humides du bassin versant Arroux-Mesvrin-Drée
- 6 - Les milieux humides du Contrat Territorial Sud Morvan
- 8 - Un premier pas vers la connaissance des milieux humides du bassin de l'Arconce
- 9 - À la découverte du Marais du Pont des Morands
- 10 - Charte «Milieux humides et travaux hydrauliques ruraux» en Saône-et-Loire
- 11 - Gérer durablement les bois de bordures de rivières
- 12 - Valoriser les mares communales du Val Sauzay : un projet de longue haleine!
- 14 - Mutualiser les connaissances des milieux humides francs-comtois
- 16 - Brèves et actualités

Animé par :



Avec le soutien financier de :



# ● RETOUR SUR LES RENCONTRES MILIEUX HUMIDES 2015

Mises en place depuis 2014, les Rencontres techniques locales sur les milieux humides sont l'occasion de réunir les acteurs de l'eau du territoire et d'échanger sur cette thématique. Comprendre comment mettre en place la méthode d'inventaire des milieux humides était l'objectif de la journée du 22 septembre dernier.

## UNE JOURNÉE ORGANISÉE DANS LE MORVAN

En 2014, la journée proposée visait à **faire découvrir ou redécouvrir sur le terrain ce qu'est un milieu humide** à travers des exemples divers (prairie, bas-marais, etc.) et de mieux appréhender leur utilité. 2015 s'est voulue plus technique avec la **mise en place de la méthode d'inventaire des milieux humides**. La journée du 22 septembre s'est déroulée sur le **territoire du Contrat Territorial Sud Morvan**, porté par le Parc naturel régional du Morvan. Fort de ses connaissances du secteur, ce dernier a permis que la journée se passe sous les meilleures conditions en la co-organisant avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

## DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE...

La matinée en salle a été consacrée à **la compréhension et l'analyse de la méthode théorique**. Chaque étape a été « disséquée » pour mettre le doigt sur les points de vigilance, que la méthode soit appliquée par soi-même ou par un bureau d'étude prestataire.

Une fois ces données intégrées, il n'y avait plus qu'à s'exercer sur le terrain l'après-midi. **Deux exemples ont été analysés : une prairie de pâture et une forêt**. Des cas d'école en apparence mais pas si simples ! En effet, même la plus cadrée des méthodes présente forcément des biais dus à l'observateur. Il a été « amusant » de remarquer que nous avons tous un regard différent sur les milieux humides, selon que nous les observons avec des yeux d'agronome, d'écologue ou de forestier.



Démonstration de réalisation d'un sondage pédologique

C. Diaz - CENB

C'est en cela que cette journée a été une force : permettre à chacun de s'exprimer afin **de mieux comprendre les divers enjeux et d'harmoniser, si cela est possible, nos regards communs**. Ce dernier point est d'ailleurs nécessaire pour pouvoir analyser les données à une large échelle.

**Cette journée technique a été un franc succès, avec pas moins de 21 participants. Même la pluie, au rendez-vous, n'a pas réussi à entacher la bonne humeur et les échanges nombreux de cette journée. Gageons que les Rencontres 2016 susciteront le même intérêt.**

**Cécile DIAZ**

Animatrice de la Cellule Milieux humides  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Visite de terrain sur une prairie de pâture

C. Diaz - CENB

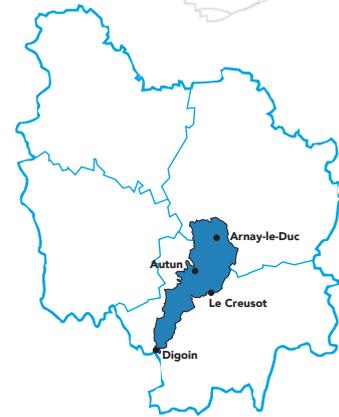
# LANCEMENT DES ÉTUDES DES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT ARROUX-MESVRIN-DRÉE

Le 29 juin dernier, en mairie de Saint-Sernin-du-Bois (71), les élus du territoire et partenaires concernés se sont réunis pour signer les Contrats Territoriaux «Arroux-Mesvrin-Drée» et «Bourbince». Cette signature a lancé le début des programmes d'actions liées aux milieux aquatiques, qui devraient s'échelonner de 2015 à 2019. Un des enjeux du bassin versant Arroux-Mesvrin-Drée est la préservation des milieux humides.

Sur ce territoire, **quatre structures se sont engagées dans cette démarche** : le **SINETA** (Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux et de son bassin versant), porteur du Contrat Territorial, le **CENB** (Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne), la **CUCM** (Communauté Urbaine Creusot Montceau) et le **SMEMAC** (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois). Dans le cadre du **SAGE\* Arroux-Bourbince**, une étude de prélocalisation des milieux humides a été réalisée en 2014\*\*. Au total, ce sont **plus de 16 000 ha de milieux humides potentiels qui ont été identifiés** sur le bassin versant Arroux-Mesvrin-Drée avec une probabilité de présence forte et très forte (Cf. carte). À partir de cette première étude, **l'objectif est maintenant de déterminer les milieux humides effectifs**, et ce à partir d'inventaires de terrain basés sur une méthode standardisée. Chaque maître d'ouvrage a donc lancé (ou va lancer) ces inventaires.

## ÉTUDE PORTÉE PAR LE SINETA

En tant que structure porteuse du Contrat Territorial Arroux-Mesvrin-Drée, c'est le **SINETA** qui fera inventorier le plus de milieux humides sur le bassin versant et qui fera le lien entre les différentes études réalisées. **Pour 2016, près de 8 000 ha devraient être inventoriés et caractérisés.** Outre l'amélioration de la connaissance du territoire, cette étude permettra d'**identifier les enjeux liés aux milieux humides** (épuration des eaux, régulation des crues, biodiversité, etc.) et de **programmer des actions adaptées** aux caractéristiques du bassin.



## ÉTUDE PORTÉE PAR LE SMEMAC

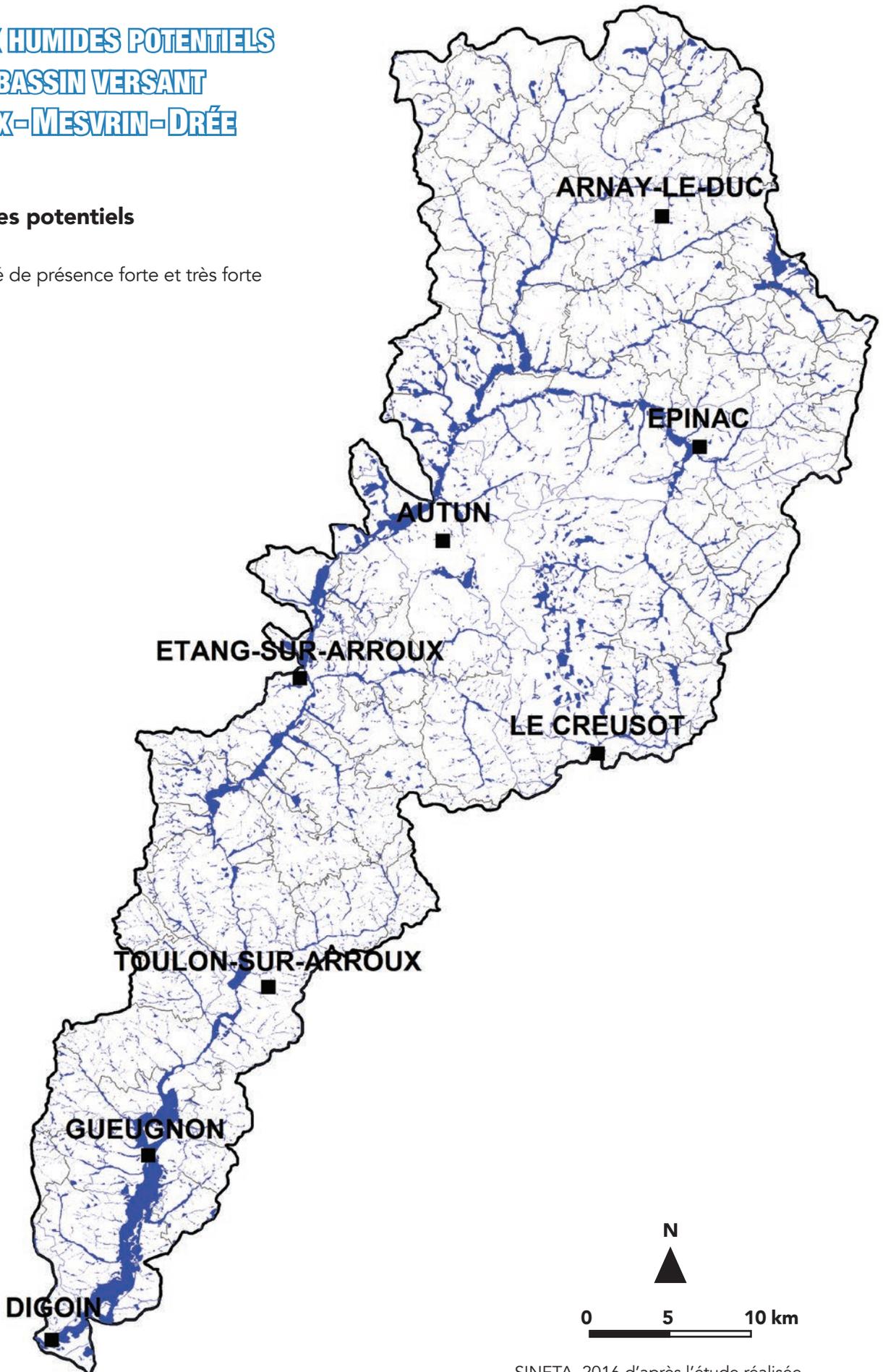
Dans le cadre du Contrat Captage Prioritaire de l'Étang de Brandon, le **SMEMAC** a lancé une étude en 2015 sur la totalité du bassin versant. Le but est de **recenser ces milieux particuliers sur un territoire de plus de 1300 ha** et de **décrire l'état de ces zones et leur impact sur la qualité de l'eau de l'étang.** Ces zones seront cartographiées et rejoindront les bases de données communes aux autres structures. Cette étude permettra également de **proposer des modes de gestion compatibles avec l'enjeu « qualité de l'eau »** visé ici, puisque la retenue de Brandon est utilisée pour la production d'eau potable.

\* Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
\*\* cf. lettre Mille lieux humides n°1

# LES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS AU SEIN DU BASSIN VERSANT DE L'ARROUX-MESVRIN-DRÉE

## Milieus humides potentiels

 Probabilité de présence forte et très forte



SINETA, 2016 d'après l'étude réalisée  
par le SAGE Arroux-Bourbince 2012



Barrage du Pont du Roi à Saint-Émiland

A. Ardouin - CENB

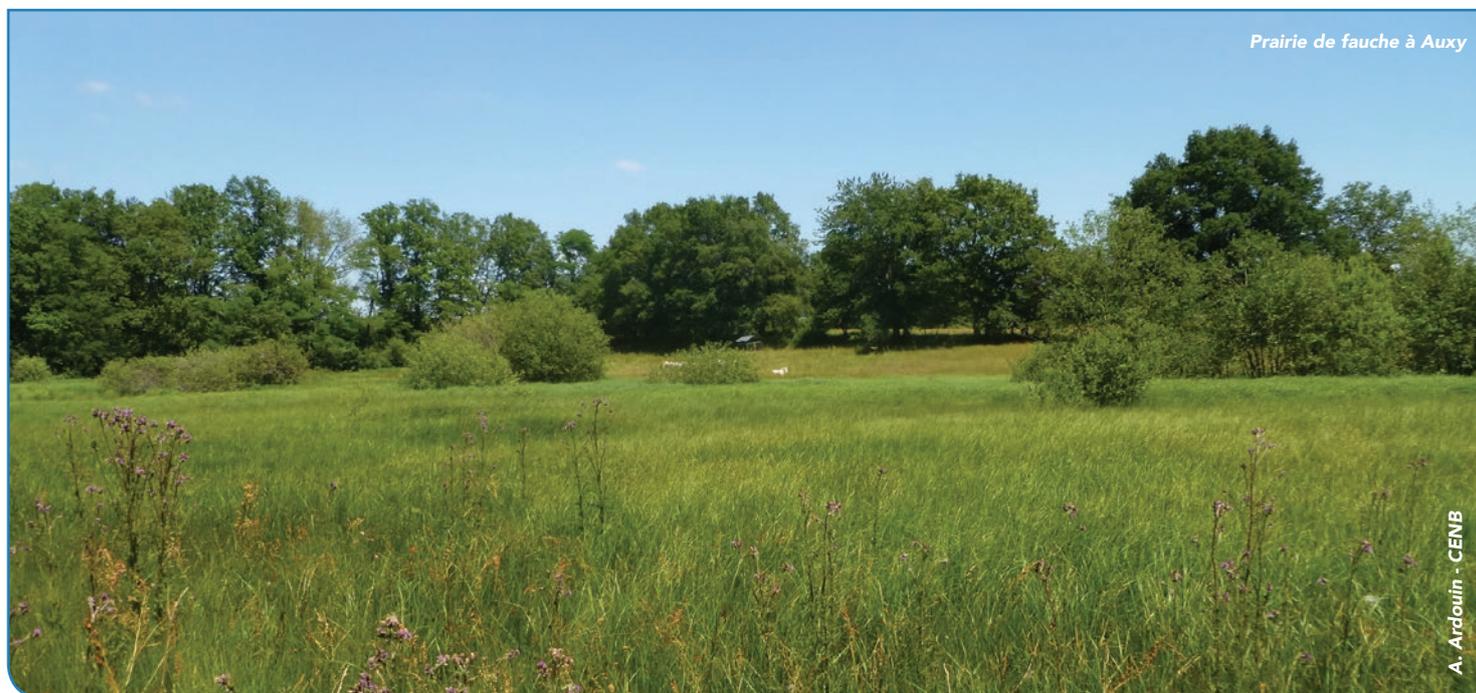
## ÉTUDE PORTÉE PAR LA CUCM

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la **Communauté Urbaine Creusot Montceau** a engagé durant l'été 2015 un **inventaire des milieux potentiellement humides** situés dans les zones de développement potentiel, urbain ou économique. **Les surfaces concernées avoisinent les 1 000 ha**. Cet inventaire a un double objectif : **utiliser au mieux le document d'urbanisme et de planification pour la protection des milieux humides**, et de façon corollaire, **éviter que des projets de développement ne soient compromis par la découverte tardive de milieux remarquables**.

## ÉTUDE PORTÉE PAR LE CENB

En 2015, le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** a réalisé l'**inventaire complémentaire des milieux humides sur trois communes du Contrat Territorial** à savoir Antully, Auxy et Saint-Émiland. **Plus de 1 200 ha de milieux humides potentiels ont pu être caractérisés, hiérarchisés et classés** selon des critères écologiques, socio-économiques, hydrauliques et de menaces. Les premiers résultats dressent un **portrait plutôt satisfaisant de l'état des milieux humides**. La part surfacique des milieux humides apparaît comme une des plus importantes de Bourgogne conférant au plateau d'Antully un statut de « château d'eau ». En effet, il subsiste **plus de 1 100 ha de milieux humides effectifs sur ce territoire**. La présence de **dizaines d'espèces animales et végétales rares et protégées en France ou en Bourgogne** fait du plateau un véritable « point chaud » de la biodiversité bourguignonne qu'il convient de préserver en soutenant l'agriculture extensive et traditionnelle encore en place.

**Toutes ces études, complémentaires, permettront d'avoir une vision d'ensemble des milieux humides sur le bassin versant Arroux-Mesvrin-Drée. Ces données rassemblées donneront ainsi la possibilité de construire un programme d'actions commun pour le maintien de ces zones aux multiples rôles.**



Prairie de fauche à Auxy

A. Ardouin - CENB

**Antoni ARDOUIN**

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

**Nicolas ROUSSEL**

Communauté Urbaine Creusot Montceau

**Séverine DECROO**

Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois

**Maële LE NARVOR**

Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux et de son bassin versant

# LES MILIEUX HUMIDES

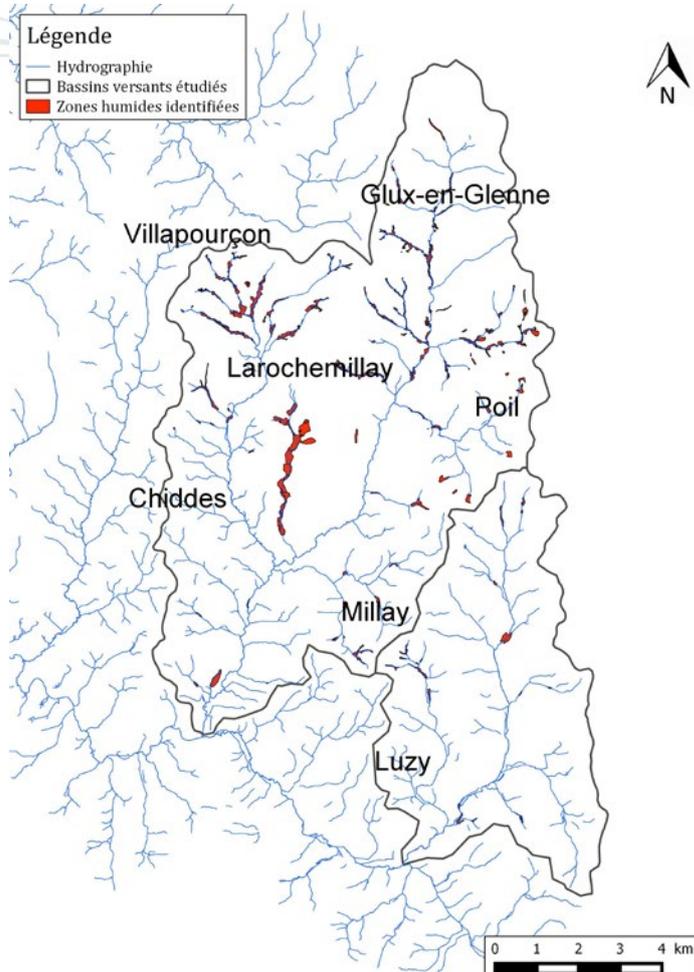
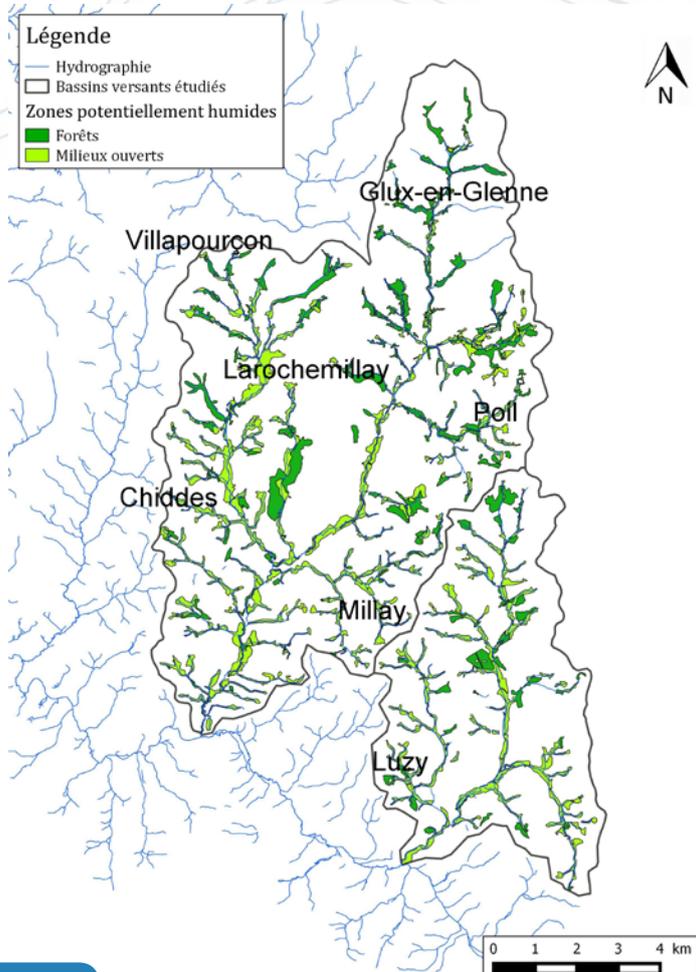
Dans le cadre du Contrat Territorial Sud Morvan et dans la continuité de l'étude menée en 2012 sur le site Natura 2000 FR2601015 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », un travail d'identification et de localisation exhaustive des milieux humides et des enjeux associés a été réalisé en 2014 sur les têtes de bassins de la Roche et de l'Alène. Ceci a permis de fournir une base de réflexion pour prioriser les actions à mener tout en participant à l'amélioration des connaissances des habitats naturels.

# DU CONTRAT TERRITORIAL SUD MORVAN

## DES MILIEUX HUMIDES ORDINAIRES...

Suite à la pré-cartographie, **309 entités** ont été identifiées, couvrant une surface de **204 ha**, ce qui permet d'estimer à **4,9 %** la représentativité des milieux humides à l'échelle du site.

Cet état des lieux participe considérablement à la **prise en compte des milieux humides ordinaires**, de taille restreinte pour la plupart, et dont la destruction passe encore trop souvent inaperçue du fait de leur faible étendue et de leur caractère diffus dans le paysage. Ils possèdent pourtant un intérêt intrinsèque en tant qu'habitats typiques d'espèces animales et/ou végétales.



## Le Contrat Territorial Sud Morvan en quelques chiffres

Surface du territoire : 150 200 hectares

54 communes sur 3 départements : Saône-et-Loire, Nièvre et Côte-d'Or

24 494 habitants

5 affluents de l'Arroux (le Ternin, la Celle, le Méchet, la Braconne et le ruisseau du Bussy) et 6 affluents de l'Aron (le Veynon, le Morion, la Dragne, le Guignon, le Chevannes et l'Alène)

1 600 km de cours d'eau

11 000 hectares de milieux humides (environ 7% du territoire)

77 captages d'eau potable et 48 stations d'épuration

### AUX MILIEUX HUMIDES REMARQUABLES

Les bassins versants étudiés, au croisement d'influences climatiques et biogéographiques singulières, sont caractérisés par une grande diversité de milieux naturels et de paysages, à l'image de la complexité hydrologique et géologique du territoire. Les espaces bocagers, représentés pour la plupart par des **bas-marais** et des **prairies humides**, parmi lesquels des **prés tourbeux et paratourbeux à Jonc à fleurs aiguës**, mais également des **communautés à Reine des prés**, garantissent encore l'existence de micro-sites favorables à la reproduction du **Sonneur à ventre jaune**, mais aussi à l'accueil de l'**Agrion de Mercure**, du **Cuivré des marais** et du **Damier de la Succise**. Les habitats intra-forestiers des têtes de bassin, tels que les **forêts de frênes et d'aulnes rivulaires**, accueillent quant à eux l'**Écrevisse à pieds blancs** et comptent également des **habitats d'intérêt communautaire** (dont 3 sont prioritaires) ou à forte valeur patrimoniale (présence de stations d'**Osmonde royale** par exemple).

### DES ENJEUX FORTS À PRIORISER

Essentiellement liées aux activités anthropiques, les atteintes (altération de l'habitat, modification du fonctionnement hydrique, enrésinement, etc.) à la fonctionnalité (régulation hydrologique, épuration, réservoirs de biodiversité, etc.) et les atteintes à l'état de conservation des habitats sont encore modérées. Mais ces aspects doivent être **appréhendés de manière globale** et pas simplement se restreindre à la partie la plus directement visible des habitats humides, afin de **cibler au mieux les actions à entreprendre**.



Prairie humide

N. Lesieur-Maquin

Des actions se concrétisent déjà par des MAEc\* en faveur des prairies remarquables, des contrats « eau » (pose de clôtures, mise en place d'abreuvoirs et franchissements, etc.). Elles devront se prolonger en renforçant la prise en compte de ces habitats dans les documents d'urbanisme et en poursuivant l'animation du Contrat et la sensibilisation des acteurs et du grand public.

**Nicolas LESIEUR-MAQUIN**

Animateur Natura 2000

Site « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »

\* MAEc : Mesure agri-environnementale et climatique



N. Lesieur-Maquin

Prairie humide à Luzuy

# UN PREMIER PAS VERS LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE L'ARCONCE

Situé dans le département de Saône-et-Loire, le bassin versant de l'Arconce, d'une superficie de 662 km<sup>2</sup>, repose sur trois régions naturelles : le Charolais, le Brionnais et le Val de Loire Allier. Historiquement, peu de données existent sur les milieux humides du bassin versant. Or, la préservation de ces milieux étant un enjeu majeur pour la ressource en eau et la biodiversité, le Contrat Territorial souhaite travailler sur cette thématique. Afin de fournir des premiers éléments sur lesquels s'appuyer, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé en 2014 la prélocalisation des milieux humides du territoire.

## UN TERRITOIRE RICHE EN MILIEUX HUMIDES

Le paysage présente une topographie légèrement vallonnée, composée de **prairies bocagères** avec des **boisements de feuillus** sur les monts. **Le réseau hydrographique superficiel y est dense** et alimenté par une pluviométrie qui avoisine les 1 000 mm d'eau par an. Du fait de ces caractéristiques, il ressort que le bassin versant de l'Arconce est fortement pourvu en milieux humides. En effet, **2 495 milieux humides**, représentant **11 698 ha**, ont été prélocalisés. La méthode de prélocalisation s'appuyant sur des analyses cartographiques reste théorique, mais cela permet néanmoins d'avoir une première vision de la couverture des milieux humides sur un territoire. En l'occurrence, **près de 18% sont couverts par des milieux humides**, ce qui est un très fort taux (moyenne nationale entre 4 et 5%).

## UNE IMPORTANTE DIVERSITÉ DE MILIEUX HUMIDES

Ces milieux sont principalement localisés sur les **prairies bocagères du Charolais**, puis **le long des cours d'eau** et **dans les forêts**. **Les secteurs les plus pourvus se situent dans le Charolais au niveau des têtes de bassin versant, très fortement occupées par les prairies humides, et en aval de l'Arconce dans les grandes étendues situées dans le lit majeur du cours d'eau.**

Les **mares**, pièces d'eau stagnantes indispensables pour de nombreuses espèces animales et considérées comme milieux humides, sont également très présentes sur le territoire. **2 256 mares** ont été recensées, soit une densité de **3,4 mares/km<sup>2</sup>**, chiffre très élevé comparé à la moyenne régionale de 0,9 mare/km<sup>2</sup>. Leur nombre élevé peut s'expliquer notamment par la présence d'un sol favorable.



## UN LIEN FORT ENTRE ÉLEVAGE ET PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Le lien est très étroit entre les milieux humides et l'activité agricole sur le territoire. En effet, les conditions du milieu (sous-sol, sol, pluviométrie, topographie et climat) sont à l'origine de l'installation de **l'activité d'élevage de Charolaises** qui conditionne le **maintien des milieux humides notamment des mares**, ces dernières jouant le **rôle d'abreuvoir pour le bétail**. **La présence des milieux humides passe donc par la préservation de cette activité économique** qui leur est favorable.

*Le Contrat Territorial de l'Arconce (2016 - 2020) devrait être signé au printemps 2016. L'un des rôles de ce premier contrat sera de proposer des inventaires de terrain afin d'évaluer l'état de santé des milieux humides du territoire. Une stratégie sera ensuite mise en place pour préserver ces milieux remarquables.*

**Édith BORDAGE**

Animatrice du Contrat Territorial Arconce  
Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses affluents

**Cécile DIAZ**

Animatrice de la Cellule Milieux Humides  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

# À LA DÉCOUVERTE DU MARAIS DU PONT DES MORANDS

Le Marais du Pont des Morands, situé sur les communes de Montchanin et de Saint-Eusèbe (71), est un milieu humide de plus de 15 ha. Il semble aujourd'hui primordial de le préserver puisqu'il constitue une source d'alimentation en eau importante en tête de bassin versant. Aussi, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB), souhaitant élargir son domaine d'action à la préservation des milieux humides, a acquis ce site en 2012 avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, afin d'assurer sa gestion et de le faire découvrir au plus grand nombre.



## UNE GESTION ADAPTÉE À LA PRÉSERVATION DU SITE

Les premières actions menées en 2012 ont consisté à acquérir de solides connaissances sur le marais. Pour cela, le SIBVB a passé une **convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**. Ce dernier a réalisé des **inventaires précis concernant la faune et la flore** présentes sur le site. Il a ainsi pu déterminer les degrés de dégradation des différents habitats et souligner la présence d'espèces remarquables telles que le **Cuivré des Marais**. Grâce à ces données, un **plan de gestion** a été établi pour 10 ans et le SIBVB peut désormais mener les actions nécessaires à la préservation du marais. Il travaille notamment avec le Service Nature Environnement du **CPIE Pays de Bourgogne** qui réalise, plusieurs fois par an, l'**entretien du site** : coupe des ligneux, lutte contre les espèces envahissantes et débroussaillage manuel des herbacées avec extraction des produits.

## L'OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC

Pour permettre au public de découvrir le site, le Syndicat a entrepris la création d'un **sentier de 750 m de long**. Un **plateau en bois** permet dorénavant de traverser les zones les plus humides et de découvrir, tout au long de la balade, les différentes espèces animales et végétales qui peuplent ce lieu. C'est ainsi l'occasion d'observer des spécimens parfois rares et souvent inaccessibles en l'absence d'aménagements. Ce sentier, également **accessible aux personnes à mobilité réduite**, a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Afin d'impliquer les habitants à la préservation de ce site, le CPIE Pays de Bourgogne et le Syndicat travaillent à la **création de panneaux pédagogiques** qui seront installés le long du sentier. Ces écriteaux seront **réalisés avec les écoliers des communes de Montchanin et de Saint-Eusèbe**. Ils auront pour but de présenter les intérêts et les fonctionnalités de ces milieux humides afin que chacun puisse les connaître et mieux les protéger. Ce chantier s'achèvera au printemps 2016 avec l'implantation des panneaux pédagogiques.



**Le Syndicat de la Bourbince souhaite aujourd'hui poursuivre son effort de préservation des milieux humides en effectuant notamment de nouvelles acquisitions foncières sur son territoire.**

**Benjamin GAUTHIER**

Responsable du Syndicat Intercommunal  
du Bassin Versant de la Bourbince

# CHARTER « MILIEUX HUMIDES ET TRAVAUX HYDRAULIQUES RURAUX » EN SAÔNE-ET-LOIRE

La réalisation d'un projet agricole nécessite de prendre en considération ses enjeux ainsi que les outils réglementaires et contractuels dédiés. La délimitation d'un milieu humide et l'identification de ses fonctions, la distinction d'un fossé d'un cours d'eau, peuvent être des étapes délicates. Dans chacune des situations, l'intérêt est de trouver une vision pragmatique et partagée du projet et de ses enjeux avec l'ensemble des acteurs concernés.

## UN CADRE DE RÉFÉRENCE PARTAGÉ PAR TOUS LES ACTEURS

Depuis 2011, en Saône-et-Loire, la charte sur les milieux humides et travaux hydrauliques ruraux s'attache à donner un **cadre de référence, partagé par tous les acteurs** (agriculteurs, administrations, structures de conseils, entrepreneurs, maires et usagers), pour **mettre en œuvre les travaux hydrauliques ruraux tout en gérant durablement des milieux humides**. Les quatre premières années d'animation permettent de dresser un **bilan très positif** de ce travail, avec aujourd'hui des **travaux mieux accompagnés** et une **sensibilisation des exploitants et des entrepreneurs en hydraulique** qui commence à faire ses preuves. Bien plus que le cadre de la réglementation nationale, c'est l'**adhésion des acteurs de terrain à un concept et une éthique** qui peut garantir l'efficacité des moyens déployés et l'atteinte des objectifs.

*« Dans le cadre de cette charte départementale, le service départemental de Saône-et-Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), après visite de terrain, finalise des avis techniques à destination de la Direction Départementale des Territoires concernant des intentions de travaux émanant du monde agricole. Chaque année, une centaine de déplacements sont réalisés pour vérifier les demandes de travaux et préconiser les pratiques à mettre en œuvre. L'objectif de cette démarche est de permettre au monde agricole de réaliser des travaux hydrauliques dans le respect de la réglementation tout en limitant les impacts sur le milieu aquatique. »*

Emmanuel DURAND, chef du service ONEMA 71

## UN BILAN POSITIF PARTAGÉ PAR LA PROFESSION AGRICOLE, L'ONEMA ET LES SERVICES DE L'ÉTAT



Visite du comité technique en septembre 2015 à Gigny-sur-Saône (71)

## LE RÔLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Dans le cadre de l'animation de cette charte, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire :

- **sensibilise et forme les agriculteurs aux problématiques environnementales et aux enjeux des milieux humides** en proposant des formations VIVEA sur le département et à l'extérieur ;
- **fournit des conseils techniques pour la mise en œuvre de projets** et l'adaptation des pratiques agricoles sur ces milieux ;
- **dispose de références et compétences techniques pour réaliser des diagnostics de milieux humides** destinés à délimiter les zones directement concernées par l'arrêté ministériel d'octobre 2009 ;
- **accompagne des porteurs de projets agricoles pour les procédures administratives** avec la réalisation de dossiers de déclaration ou d'autorisation avec la mise en œuvre de prescriptions techniques, compensatoires, etc. ;
- **accompagne les agriculteurs dans le cadre de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et climatiques** notamment ciblées sur les milieux humides.

**Bertrand DURY**

Responsable du pôle Environnement  
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

**Lionel BOREY**

Responsable professionnel CA 71

# GÉRER DURABLEMENT LES BOIS DE BORDURES DE RIVIÈRES

Depuis quelques années, la valorisation des bois des haies présentes dans le bocage, les secteurs boisés et les bords de rivière, se développe. Cette démarche agricole répond à l'augmentation des coûts de la paille ou à une exploitation durable du bois énergie. La technique employée est le broyage des bois en copeaux permettant une meilleure gestion des litières de stabulation et des bâtiments. Cette méthode de développement durable doit s'inscrire dans une gestion raisonnée quant aux bords de cours d'eau.

## GÉRER DURABLEMENT UNE RIPISYLVE, UNE NÉCESSITÉ

De nombreux syndicats de rivières ont œuvré dans des programmes d'entretien de cours d'eau dans l'objectif de préserver et développer une végétation arbustive et arborée le long des rivières : la ripisylve.

Ainsi, les guides techniques d'entretien régulier de cours d'eau prescrivent un entretien sélectif des arbres, l'abattage des sujets les plus dépérissants ou les plus penchés le long des rives, et proscrirent les coupes à blanc systématiques. Afin de valoriser les bois rivulaires, il convient d'adapter la technique à un plan de gestion de la végétation des bords de cours d'eau. Cette opération, pour être renouvelable, doit s'apparenter à une gestion durable des bois de rivières et non à un déboisement. Cette gestion durable est d'autant plus souhaitable que, sur certains secteurs de cours d'eau, la végétation de berge est absente à 50 % du linéaire, ou que les haies boisées font partie intégrante du paysage.

## DES MESURES DE GESTION DURABLE

Cette thématique des modalités de gestion des haies et ripisylve est prise en compte par les groupes d'agriculteurs organisés sur la gestion de la haie. Un travail de rédaction des préconisations d'entretien est prévu dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, entre ces collectifs et les organismes locaux : Chambres d'Agriculture, Conseils départementaux, Polices de l'Eau, gestionnaires des milieux naturels. L'objectif est d'arriver à un document synthétique facilement appropriable et de communiquer ensuite sur ces préconisations pour qu'elles puissent être appliquées lors de tous les chantiers, collectifs mais également individuels.



La coupe à blanc systématique : un exemple de ce qu'il ne faut pas faire

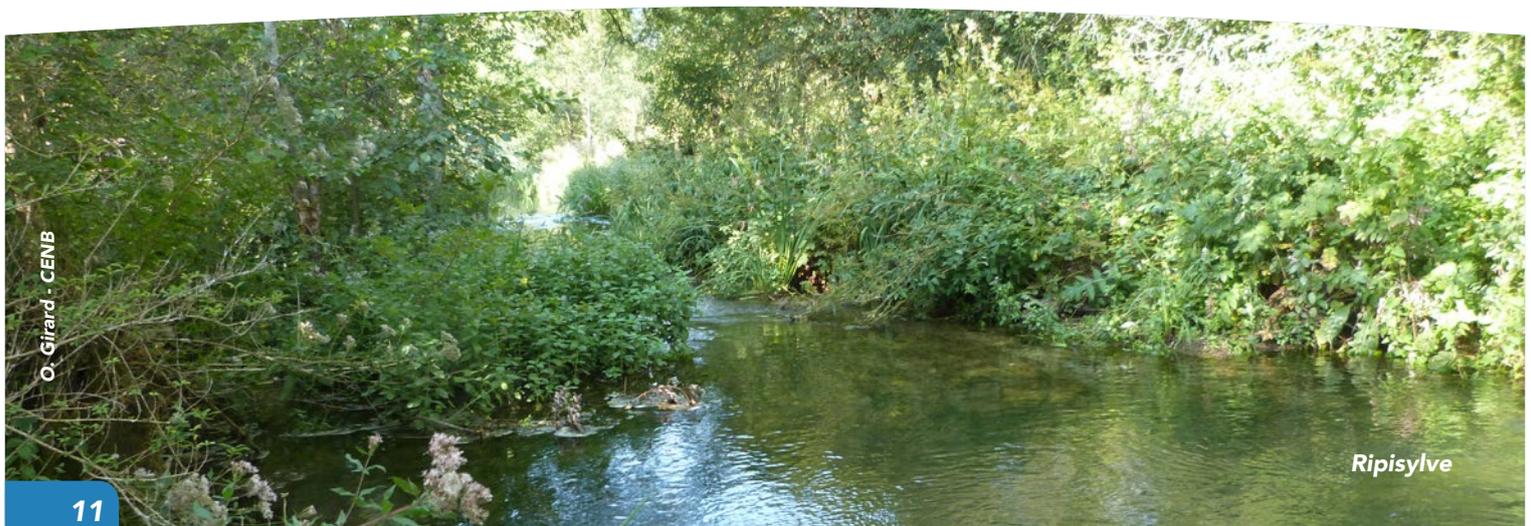
J. Boucheron

Un suivi durant l'opération pourrait permettre de valider le choix d'abattage des arbres en bordure de cours d'eau (peupliers blancs, sujets dépérissants et penchés, etc.), les recépages (aulnes) et les mises en têtards (frênes, saules). Le principe serait de conserver régulièrement un arbre de haut jet avec 3 à 4 espèces arbustives (épineux, noisetiers, etc.) dans les intervalles garantissant la bonne gestion sylvicole, le renouvellement de la végétation et la bonne tenue des berges. Une attention particulière devra être portée à la rive sud, garantissant l'ombrage sur la rivière. En aucun cas, les coupes à blanc et le broyage systématique des berges de cours d'eau ne doivent être préconisés.

*Vous avez un projet de gestion de ripisylve? Afin de le conduire au mieux, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un conseiller technique (Chambre d'Agriculture, Syndicat de rivière du territoire, Direction Départementale des Territoires, etc.) et ce avant tout projet de travaux.*

**David FAVRICHON**

Cellule CATER Saône-et-Loire



O. Girard - CENB

Ripisylve

# ● VALORISER LES MARES COMMUNALES DU VAL DU SAUZAY : UN PROJET DE LONGUE HALEINE !

En 2012, la Communauté de Communes du Val du Sauzay (CCVS), située dans le nord de la Nièvre, a défini son projet de développement touristique. Ce dernier s'articule autour de quatre thèmes emblématiques du territoire (chacun se déclinant en différentes actions) à savoir le fer, la terre, le bois et... l'eau ! Ainsi, la CCVS a souhaité engager un projet de restauration et de valorisation des mares communales. Pour cela, elle a fait appel au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne déjà partenaire dans le cadre de l'animation d'un site Natura 2000.

## 2013 : RECENSEMENT ET DÉFINITION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES MARES

Le travail du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a consisté à **recenser les mares communales** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et à **réaliser des diagnostics écologiques**. Ainsi, sur 12 communes, **36 mares** ont été identifiées et étudiées : superficie, profondeur, usages, végétation, présence d'amphibiens, menaces, etc. Une fois les diagnostics établis pour chaque mare, le Conservatoire a formulé des **préconisations techniques** pour celles nécessitant des interventions de curage, débroussaillage, éclaircissement, etc. **Les priorités d'intervention ont été hiérarchisées** en fonction des enjeux biodiversité, de l'état de santé des mares, de leur potentiel ainsi que de la nature des interventions (restauration ou entretien). Après avoir porté à la connaissance des élus de la Communauté de Communes et des communes ces différents éléments de réflexion, les élus ont voté la **restauration de 12 mares** en deux phases (4 en 2014 et 8 en 2016 en fonction de l'évolution de l'état des mares).

## 2014 : MONTAGE DU PROJET ET RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Dès 2014, les premiers travaux de restauration ont pu voir le jour grâce à des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional de Bourgogne. Suite à un appel d'offre, des prestataires ont été sélectionnés pour la phase de **travaux** et la **réalisation de panneaux pédagogiques**. Sur l'année 2014, quatre mares ont fait l'objet d'intervention (curage, reprofilage de berges) dont une à l'occasion d'un **chantier nature** organisé par le Conservatoire. Il est à préciser que l'état initial des mares concernées par les interventions a été plus finement caractérisé durant cette année et avant les travaux, et ce selon un protocole élaboré par le Conservatoire et en cours de test, visant à évaluer l'impact des travaux et leur efficacité.



2013 : la mare est complètement envahie par la végétation

C. Najeau - CENB



Chantier nature en septembre 2014

G. Aubert - CENB



À la fin du chantier nature

G. Aubert - CENB



Juillet 2015

C. Najeau - CENB

Les étapes de restauration de la mare de Cuncy-lès-Varzy



Travaux en décembre 2014



Avril 2013



Juillet 2015, après curage et reprofilage de berges



Avril 2015, après arrachage d'une partie des massettes

Mare forestière de Corvol-l'Orgueilleux

Mare de Varzy

## 2015 : SUIVI ÉCOLOGIQUE ET VALORISATION PÉDAGOGIQUE DES MARES

Cette année, les quatre mares restaurées ont fait l'objet d'un **suivi**, selon le même protocole que pour caractériser leur état initial, afin d'**évaluer leur état quelques mois après travaux**. Des indicateurs comme la turbidité, l'épaisseur de vase, l'ombrage, les amphibiens et la végétation sont pris en compte. Globalement, **les interventions ont été bénéfiques** et n'ont pas eu d'impacts négatifs notables sur la biodiversité. Ce suivi sera réitéré en 2017. Parallèlement aux opérations de génie écologique, des **panneaux de valorisation pédagogique** ont été conçus par le CPIE du Pays de Bourgogne afin de faire découvrir au plus grand nombre les mares du territoire et leurs richesses écologiques.

### Quelques données chiffrées

**Coût total du projet :**  
21 412,86 € HT (soit 25 6595 € TTC)

#### • Phase travaux

**Coût des travaux sur les douze mares (répartis sur 2014 et 2016) :** 13 800€ HT (soit 16 560 € TTC)

**Financement :** Agence de l'Eau Seine-Normandie (45%), Conseil Régional de Bourgogne (35%), Communauté de Communes du Val du Saizay (20 %)

#### • Phase de valorisation pédagogique

**Coût pour 6 panneaux pédagogiques (conception textes/graphisme + supports) :** 7 612,86 € HT (soit 9 135,43 € TTC)  
**Coût par panneau :** 1 268,81 € HT (soit 1 522,57 € TTC)

**Financement :** Agence de l'Eau Seine-Normandie (40%), Conseil Régional de Bourgogne (40 %), Communauté de Communes du Val du Saizay (20%)



Panneau de valorisation de la Mare de Bousson

**En 2016, un nouvel état des lieux des mares non encore restaurées et nécessitant potentiellement des travaux est prévu pour confirmer le besoin ou non d'intervenir en fonction de leur évolution depuis 2013. Selon les conclusions, une deuxième phase de travaux sera programmée à l'automne 2016.**

**Caroline NAJEAN**

Animatrice du Programme Réseaux Mares de Bourgogne  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

# MUTUALISER LES CONNAISSANCES DES MILIEUX HUMIDES FRANCS - COMTOIS

Afin de renforcer la cohérence des actions pour la préservation des milieux humides, l'Animation régionale en faveur des milieux humides de Franche-Comté (ARZH) a été installée en 2012 sous l'égide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional de Franche-Comté et de la DREAL Franche-Comté. Portée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, l'ARZH a pour objectif de développer des outils mutualisés pour faciliter l'action et accompagner les porteurs de projets.

Comme en Bourgogne, le **recensement des milieux humides francs-comtois est un préalable indispensable pour améliorer la prise en compte de ces milieux dans les documents d'aménagement du territoire, et pour définir des stratégies de préservation ou de restauration.**

Réalisés par différents acteurs selon une **méthode homogène, les inventaires de milieux humides sont coordonnés par l'ARZH**, depuis la construction des démarches, la phase de réalisation sur le terrain, jusqu'à la bancarisation et la diffusion des données.

## UNE DÉMARCHE D'INVENTAIRE HOMOGENE

Les inventaires sont conduits en Franche-Comté sur la base d'un **cahier des charges** pour le recensement des milieux humides qui s'appuie sur une définition scientifique. Cette méthode intègre une **phase de prélocalisation**, durant laquelle les acteurs locaux sont réunis pour aider à la construction des cartes de travail, suivie d'**une phase de terrain qui combine des expertises floristiques et pédologiques**, puis **une phase de validation par des organismes scientifiques. L'ARZH accompagne chacun des maîtres d'ouvrages d'inventaires** pour faciliter leur réalisation, notamment en cas de conflits avec les acteurs en fournissant des éléments utiles à la concertation ou en cas de difficulté technique en produisant des guides techniques.

Neuf structures sont impliquées dans la réalisation de ces inventaires.



E. Bunod - CENFC



C. Moreau

## LA BASE DE DONNÉES, UN OUTIL NÉCESSAIRE ET PARTAGÉ

**Toutes les données d'inventaires sont agrégées dans la base de données des milieux humides de Franche-Comté.** La base est alimentée en ligne par les chargés d'inventaires à travers une interface de saisie. Elle intègre les expertises floristiques et pédologiques réalisées pour conclure sur le caractère humide de chaque zone, mais aussi de nombreux descripteurs des fonctionnalités et de l'état de chaque milieu humide inventorié. **Cet outil garde trace des données remises à jour et permet de nombreuses analyses automatisées**, par exemple concernant le statut de protection des sites ou les conclusions des diagnostics d'humidité. **La gestion de ces données à l'échelle de la Franche-Comté par l'ARZH permet également de garantir l'homogénéité et la mise à jour des données.** À l'heure actuelle, la base de données contient **29 350 périmètres de milieux humides, soit près de 70 000 ha.**

## DES DONNÉES ACCESSIBLES À TOUS

La phase la plus importante vient ensuite ! Il s'agit alors de **valoriser la connaissance acquise en rendant les informations disponibles pour le plus grand nombre.** Ainsi, **les données sont accessibles depuis Sigogne**, le portail de description de la biodiversité en Franche-Comté. Depuis ce site, il est possible de consulter la carte des périmètres de milieux humides et de télécharger des informations très synthétiques pour chaque zone.

## Carte de synthèse des inventaires de milieux humides

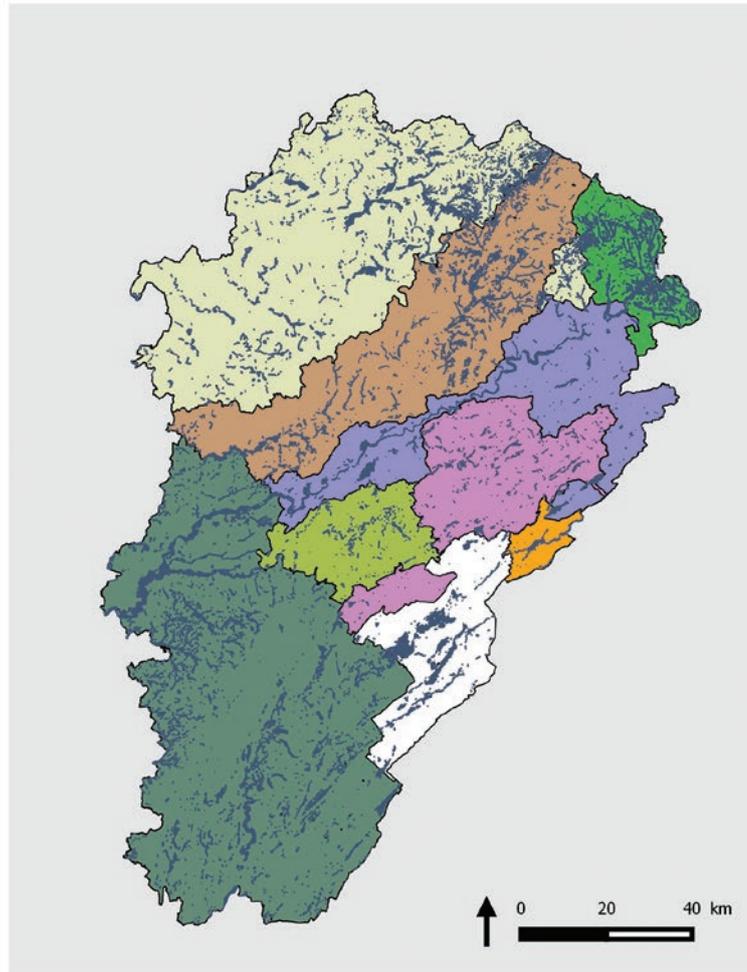
### Données d'inventaire

■ Milieux humides issus de l'inventaire DREAL

### Périmètres d'inventaire et maîtrise d'ouvrage

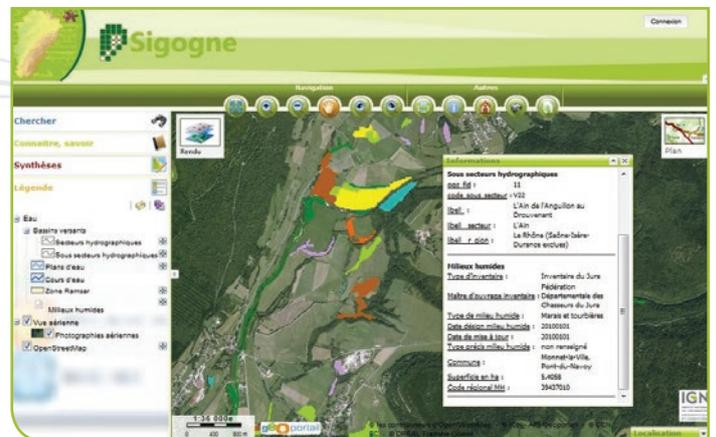
- Jura (Fédération des chasseurs du Jura)
- Loue aval (Syndicat mixte de la Loue)
- Loue amont, Cusancin, Dessoubre (Département du Doubs)
- Doubs (Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs)
- Ognon (Syndicat mixte d'aménagement de la basse et moyenne vallée de l'Ognon)
- Territoire de Belfort (Département du Territoire de Belfort)
- Val de Morteau (Communauté de communes du Val de Morteau)
- Haute-Saône (Département de Haute-Saône)

Sources : DREALFC (2004, 2015), FDCJ (2013, 2015), CG25 (2014)  
Réalisation : ARZH - CENFC (août 2015)



**Le bilan actuel de l'inventaire montre que les milieux humides couvrent entre 4 et 5 % de la Franche-Comté et sont, pour quasiment la moitié des surfaces, des prairies humides.**

Des fiches plus détaillées et les données cartographiques sont accessibles sur demande. **Les données précises sont notamment utiles aux bureaux d'étude** lors du travail de rédaction des Plans Locaux d'Urbanisme et des Schémas de Cohérence Territoriale, **aux agents des services de l'État** dans le cadre de l'instruction et **de la police de l'Eau**, ou encore **pour établir des stratégies territoriales**. Ainsi, les données ont pu être valorisées dans le cadre du diagnostic territorial du projet de Parc naturel régional du Doubs. Toutefois, dans le cadre d'un projet d'aménagement, les données d'inventaires de milieux humides ne sont pas suffisamment précises, il est donc nécessaire de réaliser des expertises réglementaires complémentaires.



<http://www.sigogne.org/carto/>

**Avec la diffusion effective des données à partir de 2016, la démarche collective d'inventaires est en passe d'aboutir. Elle a néanmoins déjà permis d'insuffler une réelle dynamique collective sur la thématique, en faisant dialoguer urbanisme et gestion des milieux naturels. À terme, ces données permettront de définir des stratégies d'actions par bassin versant, proches de la démarche bourguignonne !**

Pour en savoir plus :

<http://www.cen-franchemonte.org/page.php?rub=5&ssr=30&p=102>

**Manon GISBERT**

Chargée de projet milieux humides au CEN Franche-Comté  
Animation régionale en faveur des milieux humides  
manon.gisbert@cen-franchemonte.org

# BRÈVES ET ACTUALITÉS

## À l'échelle nationale

### **COP 21 : LES MILIEUX HUMIDES À L'HONNEUR, UN PAVILLON DÉDIÉ AUX « SOLUTIONS NATURELLES »**

« Investir dans la protection et la restauration des écosystèmes : une solution efficace et durable pour lutter contre les dérèglements climatiques ». Ce sujet a fait l'objet de débats et discussions à l'occasion de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques du 1<sup>er</sup> au 11 décembre 2015 à Paris. Les solutions fondées sur la

nature pour atténuer la production de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique existent et les réponses à apporter à ce grand défi dépendent de la santé et du bon fonctionnement des écosystèmes et notamment des milieux humides. Ces derniers ont d'ailleurs été valorisés à travers de nombreuses conférences.

## À l'échelle du bassin Loire - Bretagne

### **DU MOUVEMENT CHEZ LES ANIMATEURS DE CONTRATS TERRITORIAUX**

Nous vous avons présenté un tableau récapitulatif des animateurs de SAGE et de contrats territoriaux dans le numéro de décembre 2014 de cette lettre, mais il y a déjà eu des changements. Aussi nous vous informons :

- des départs de Céline PERSICO et Steve MULLER au SIBVB (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince). Le SAGE Arroux-Bourbince n'est à ce jour plus porté.
- du remplacement de Julien RACCARY par Maële LE NARVOR au poste d'animatrice du Contrat Territorial Arroux - Mesvrin-Drée au SINETA (Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux et de son bassin versant).

### **LES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES EN 2015**

Cette année, les inventaires de milieux humides se sont poursuivis et ce sur les territoires :

- du Contrat Territorial Arroux : 3 inventaires ont été lancés (voir article p.3).
- du Contrat Territorial de l'Étang de Brandon porté par le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois et réalisé par un bureau d'étude (voir article p.6).
- du Contrat Territorial du Sornin porté par la Communauté de Communes Pays de Charlieu (finalisation des inventaires débutés en 2014).

### **UNE EXPOSITION PÉDAGOGIQUE SUR LES MILIEUX HUMIDES**

Le CPIE Pays de Bourgogne met à disposition une exposition tous publics sur les milieux humides. Au fil des panneaux, partez à la découverte de ces milieux diversifiés, utiles mais menacés, et des actions locales menées pour leur préservation sur le territoire de l'Arroux-Bourbince. Cette exposition itinérante est à emprunter dès aujourd'hui et gratuitement par les collectivités, établissements publics, médiathèques, etc.

**Pour plus de renseignements et/ou pour la réserver, n'hésitez pas à contacter le CPIE.**

Bérengère DURET

b.duret@cpie-pays-de-bourgogne.com / 03.85.82.42.57

### **L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE RENFORCE SES AIDES POUR LE BON ÉTAT DES EAUX**

Son conseil d'administration a adopté le 8 octobre dernier une révision des aides qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Des aides plus lisibles pour faciliter la réalisation des projets, avec trois taux d'intervention :

- un taux de base porté de 35 à **40%** pour les travaux d'entretien
- un taux majoré porté de 50 à **60%** pour les inventaires et les travaux de restauration
- un taux maximal porté de 70 à **80%** pour de l'acquisition foncière.

Que de bonnes nouvelles pour nos milieux humides !

**Pour consulter le dossier de presse :** [http://www.eau-loire-bretagne.fr/acces\\_presse/PRESSE\\_CB\\_8oct15\\_DP.pdf](http://www.eau-loire-bretagne.fr/acces_presse/PRESSE_CB_8oct15_DP.pdf)

### **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**

**Cellule Milieux humides** - Animatrice : Cécile DIAZ  
Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay  
[cecile.diaz@cen-bourgogne.fr](mailto:cecile.diaz@cen-bourgogne.fr) • Tél : 03 80 79 25 99  
[www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)

Directeur de publication : Daniel SIRUGUE

Conception - Réalisation : CENB

Maquette - Dessins : Olivier GIRARD - CENB

Secrétariat de rédaction : Caroline NAJEAN - CENB

Les prises de position, opinions et analyses publiées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.